

DU DENAISIS

Centre de

VACCINATION

VACCIN PFIZER

Ouvert à tous dès 12 ans

Se munir de sa carte vitale, pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs

MERCREDI 29 SEPTEMBRE

DE 14H A 17H

ALA SALLE DES FETES DE ROEULX

Sans Rendez-Vous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à

contacter la mairie au 03.27.21.43.00

DU DENAISIS

Centre de

VACCINATION

VACCIN PFIZER

Ouvert à tous dès 12 ans

Se munir de sa carte vitale, pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs

MERCREDI 29 SEPTEMBRE

DE 14H A 17H

ALA SALLE DES FETES DE ROEULX

Sans Rendez-Vous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas

à contacter la mairie au 03.27.21.43.00

## 4<sup>ème</sup> SÉANCE DE VACCINATION

Rendez-vous le 29 Septembre de 14h à 17h

### À la Salle des Fêtes

Se munir de sa carte vitale et de sa pièce d'identité

Pour les **enfants mineurs de plus de 12 ans**, une autorisation parentale est obligatoire. Cette séance est ouverte aux primo vaccinés, les secondes doses mais aussi les 3<sup>ème</sup> injections (à condition d'avoir reçu sa 2<sup>ème</sup> dose avant le 29 mars 2021)

Pour rappel, le **Pass Sanitaire** consiste en la présentation papier ou numérique (via l'application TousAntCovid) d'une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes :

- Un schéma vaccinal complet
- Une preuve de test négatif de moins de 72h
- un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**La Commune offre la possibilité aux personnes ne pouvant se déplacer, de venir les chercher à leur domicile afin de se faire vacciner.**

Pour la prise en charge, veuillez vous rapprocher de la Mairie au

03.27.21.43.00

#### COUPON A RETOURNER EN MAIRIE

NOM ..... PRENOM.....

ADRESSE

.....

N° de Téléphone .....

## 4<sup>ème</sup> SÉANCE DE VACCINATION

Rendez-vous le 29 Septembre de 14h à 17h

### À la Salle des Fêtes

Se munir de sa carte vitale et de sa pièce d'identité

Pour les **enfants mineurs de plus de 12 ans**, une autorisation parentale est obligatoire. Cette séance est ouverte aux primo vaccinés, les secondes doses mais aussi les 3<sup>ème</sup> injections (à condition d'avoir reçu sa 2<sup>ème</sup> dose avant le 29 mars 2021.

Pour rappel, le **Pass Sanitaire** consiste en la présentation papier ou numérique (via l'application TousAntCovid) d'une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes :

- Un schéma vaccinal complet
- Une preuve de test négatif de moins de 72h
- un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**La Commune offre la possibilité aux personnes ne pouvant se déplacer, de venir les chercher à leur domicile afin de se faire vacciner.**

Pour la prise en charge, veuillez vous rapprocher de la Mairie au

03.27.21.43.00

#### COUPON A RETOURNER EN MAIRIE

NOM ..... PRENOM.....

ADRESSE

.....

N° de Téléphone .....